

CONSIGNES DE TRI POUR LA ZONE IDELUX

Comme ces 5 dernières années, l'organisation du tri des déchets collectés en sacs à l'occasion du Grand Nettoyage de Printemps est identique : il y a deux sacs pour le tri, **un sac bleu** et **un sac transparent**. Le seul changement est au niveau de leur évacuation.

Un conseil : respectez les consignes de tri dès le départ. Cela vous facilitera la tâche et celle des services communaux.

Tri des déchets dans les 2 types de sacs

Sacs bleus PMC > pour les emballages PMC

- Emballages en **Plastiques** : eau, coca, jus de fruits, savons, paquets de chips, papiers de bonbons, barquettes et raviers en plastique, sachets en plastiques, ...
- Emballages **Métalliques** : canettes, boîtes de conserve...
- **Cartons à boissons** : brique de lait, jus...



Si les emballages ramassés sont trop souillés (boue par exemple), déposez-les dans les sacs transparents destinés à la fraction résiduelle.

Sacs transparents > déchets tout-venant non recyclables (frigo-lite, pochons, langes, serviettes hygiéniques, mouchoirs, masques, ...), déchets souillés

Rassemblement et collecte des déchets collectés dans les 2 types de sacs

Les services communaux ramasseront les déchets que vous aurez regroupés à un endroit convenu avec eux et se chargeront de les mettre à la collecte en porte-à-porte.

Les sacs bleus PMC devront être mis à la collecte en porte-à-porte des PMC au niveau du service travaux :

- Commune de Fauvillers : Mardi 5 octobre

Rappel : à partir du 1^{er} octobre 2021, les PMC ne peuvent plus être apportés sur les recyparcs.

Les sacs transparents devront être placés dans les conteneurs « fraction résiduelle » du service travaux et mis à la collecte communale habituelle de la fraction résiduelle.

Tri et collecte des autres types de déchets

Verre

Il n'y a pas de sacs verts pour les bouteilles et flacons en verre. Ces emballages doivent être séparés des autres déchets et déposés dans les bulles à verre.

Les emballages en verre remplis de terre doivent être déposés dans les sacs transparents destinés aux ordures ménagères.

Encombrants non valorisables (fauteuil, ...) et valorisables (bois, métaux, plastique rigide, ...)

Ces déchets sont à apporter au recyparc par vous et/ou le service travaux. Ils doivent être triés entre les différentes fractions.

En ce qui concerne les déchets « amiante », pneus, déchets dangereux ou gros dépôts, signalez ces dépôts à votre commune pour qu'elle organise une évacuation conforme.

Remarque : les sacs du Grand Nettoyage de Printemps ne peuvent pas être utilisés en dehors de cette action.

Merci pour votre précieuse collaboration. **Contact : Pascal MICHA – 0497 51 91 84**